



Genève, le 7 février 2024

Madame l'Ambassadrice, Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'inviter les responsables des bureaux nationaux de vérification des comptes des États Membres de l'OIM à exprimer leur intérêt à être nommés par le Conseil aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'Organisation à compter de l'exercice financier 2025.

Le Vérificateur externe des comptes est nommé pour un mandat de trois ans, qui peut être renouvelé pour un second mandat de trois ans afin d'assurer la continuité si le titulaire manifeste un intérêt dans ce sens. Le mandat du Vérificateur externe actuel, à savoir le Vérificateur général des comptes du Ghana, a débuté lors de l'exercice financier 2016 et a ensuite été renouvelé pour deux mandats supplémentaires de trois ans. Le mandat en cours prendra fin à la clôture de l'exercice financier 2024. Lorsqu'il a reconduit le Vérificateur général des comptes du Ghana dans ses fonctions pour un troisième mandat, le Conseil a décidé, par sa résolution n° 1396 du 29 novembre 2021, qu'à compter de 2025, les vérificateurs externes des comptes seraient nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois pour une nouvelle période de trois ans.

Les dispositions pertinentes relatives à la vérification externe des comptes sont énoncées à l'article 12 du Règlement financier de l'OIM ainsi que dans l'annexe au Règlement intitulée Principes applicables à la vérification des comptes de l'Organisation. Le Règlement financier est disponible dans les trois langues officielles en cliquant sur les liens suivants : anglais, espagnol et français.

S'agissant de l'article 12.2, il convient de noter que, comme ce fut le cas pour les vérificateurs externes des comptes précédents et actuels, l'OIM prend uniquement à sa charge les frais de déplacement et les indemnités journalières, conformément à sa politique en matière de voyage. Le Vérificateur externe des comptes fournit ses services à titre gracieux et renonce à ses honoraires, la vérification des comptes de l'Organisation ayant valeur de prestation en nature.

Les documents financiers de l'OIM les plus récents, notamment le Programme et Budget pour 2023 (document C/113/7) et ses révisions ainsi que le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 (document C/114/3), devraient permettre de cerner l'ampleur et la portée

Représentants permanents des États Membres
de l'Organisation internationale pour les migrations



de la mission de vérification des comptes. L'Administration communiquera avec plaisir tout autre document ou information requis, le cas échéant.

Étant donné que l'Organisation réalise une grande partie de ses transactions en anglais, la maîtrise de cette langue est requise. En outre, la connaissance de l'espagnol et du français serait un atout. Le Vérificateur externe des comptes devra également pouvoir être consulté pour des avis et des conseils sur des questions de comptabilité et de vérification en gardant à l'esprit, dans la planification de ses travaux, les contraintes de temps strictes imposées par les sessions des organes directeurs de l'OIM. Il est attendu du Vérificateur externe des comptes qu'il effectue des visites sur place du réseau de bureaux de l'OIM à travers le monde afin de vérifier, notamment par sondage, les transactions réalisées et de garantir leur conformité avec les règles, règlements et pratiques de l'Organisation.

Compte tenu de ce qui précède, je vous invite à envisager de proposer la candidature du Bureau de vérification des comptes de votre pays aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour une période de trois ans à compter de la vérification des comptes de 2025.

Si vous souhaitez soumettre la candidature du Bureau de vérification des comptes de votre pays, je vous saurais gré de bien vouloir répondre à la présente lettre en confirmant que :

- (a) Le responsable du Bureau de vérification des comptes de votre pays accepte la mission susmentionnée et adhère aux principes régissant la vérification externe des comptes de l'OIM ;
- (b) La vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément à la politique de l'Organisation en matière de voyage ;
- (c) S'il est nommé par le Conseil de l'OIM, le responsable du Bureau de vérification des comptes de votre pays accepte d'exercer les fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour un mandat de trois ans renouvelable couvrant la période 2025, 2026 et 2027. Aux fins de continuité, il serait utile de désigner un interlocuteur unique pour toute cette période.

Afin de faciliter la soumission des candidatures par les entités intéressées et leur examen ultérieur, un formulaire de candidature et les critères de sélection sont joints à la présente. Le formulaire de candidature doit être rempli par toutes les entités intéressées. Il est en outre possible de fournir des documents complémentaires à l'appui des candidatures. Pour de plus amples informations sur les documents financiers et budgétaires de l'OIM, je vous invite à consulter notre site Web (www.iom.int).



Afin que votre candidature soit prise en considération, veuillez nous envoyer votre réponse au plus tard le vendredi 31 mai 2024.

Veuillez agréer, Madame l'Ambassadrice, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Amy E. Pope
Directrice générale